

Pharmacie : un accompagnement individualisé - 17/09/2013

Accompagner de façon personnalisée les personnes qui souffrent d'une maladie chronique, c'est la nouvelle mission des pharmaciens.



Mine de rien, c'est une petite révolution qui se prépare dans les officines. Dès le 1er octobre, les pharmaciens proposeront aux patients qui démarrent un traitement de l'asthme les entretiens d'accompagnement de nouvelle médication (ENM). Cette prise en charge individualisée devrait progressivement s'ouvrir à d'autres patients chroniques : ceux qui prennent des anticoagulants oraux ou des antidiabétiques. Objectif de ce suivi personnalisé : renforcer l'efficacité du traitement prescrit en travaillant sur le bon usage des médicaments et l'observance thérapeutique.

Quinze à vingt minutes de conseils personnalisés

Rien à voir avec les conseils prodigués à la va-vite par-dessus le comptoir. Cet accompagnement se déroule en deux temps. Un premier entretien dit d'information a lieu au début du traitement: le pharmacien analyse les attentes, la motivation et les expériences du patient. Le second entretien, organisé dans les 3 et 6 semaines après le premier rendez-vous, porte sur les problèmes éventuellement rencontrés par le patient (événements inattendus, effets indésirables,...). Chaque rencontre, fixée par rendez-vous, dure entre 15 et 20 minutes et se déroule en toute discrétion dans un endroit adapté.

Qui peut demander l'ENM? Le médecin (spécialiste ou généraliste) en l'indiquant sur l'ordonnance, le pharmacien ou le patient lui-même. Ce suivi, qui ne peut être mené qu'avec l'accord écrit du patient, est entièrement gratuit pour ce dernier puisque l'Inami prend en charge le coût de chaque entretien (20 €). Sans grever son budget : l'encadrement de la première délivrance d'un médicament nouveau pour le patient qui était depuis 2012 rémunéré selon un forfait (500 € par officine et par an) est désormais payé à l'acte.

Un suivi nécessaire

«Une grande partie des conseils donnés oralement par le médecin est vraisemblablement perdue dès que le patient quitte le cabinet médical, explique le professeur Olivier Michel, responsable de la clinique d'immuno-allergologie au CHU Brugmann. Lorsque le patient va

chercher son traitement à la pharmacie, il reste souvent un travail d'information important à faire : donner des conseils pour garantir une prise correcte des médicaments, pour améliorer l'adhérence au traitement... ».

Christian Elsen, vice-président de l'Association pharmaceutique belge, se félicite de ce nouveau service : *« il replace la profession à un endroit qu'elle n'aurait jamais dû quitter. Le pharmacien est le seul professionnel des médicaments. On l'a trop souvent réduit à un distributeur de boîtes de médicaments. »*

Pourquoi avoir choisi de suivre des patients asthmatiques? Ces dernières années, la prévalence de l'asthme a considérablement augmenté : 8 à 10 % des enfants et des personnes âgées en souffrent, 6 à 7 % des adultes. Un patient sur deux maîtrise mal son asthme parce qu'il ne suit pas correctement son traitement de fond et/ou a une mauvaise technique d'inhalation. Plus de 160 000 Belges pourraient bénéficier du suivi proposé par les pharmaciens.

Caroline DESORBAY (L'Avenir)